



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 décembre 2023 (08h30)
SALLE ETABLE- LA LOMBARDIERE**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
Présents	: 28
Votants	: 28
Convocation et affichage	: 30/11/2023
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Christian MASSOLA

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Brigitte BOURRET, Sylvette DAVID, Yves RULLIÈRE.

**BC-2023-381 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE -
DEVELOPPEMENT DURABLE - ESPACE NATUREL SENSIBLE CANCE ET AY -
APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS 2024**

Rapporteur : Monsieur Denis SAUZE

Issu du Schéma départemental ENS Horizon 2030 approuvé par le Département le 9 décembre 2022, le contrat d'objectifs et de partenariat « Atout Nature » pour la période 2023-2026 a été établi entre le Département de l'Ardèche et Annonay Rhône Agglo, en tant que collectivité coordinatrice sur l'espace naturel sensible Cance et Ay.

Dans ce cadre, Annonay Rhône Agglo définit chaque année, de façon concertée avec les partenaires techniques, institutionnels et financiers, le programme d'actions annuel qui répond aux objectifs communs du réseau des ENS et aux objectifs spécifiques du site Cance et Ay. Le dossier de demande de subvention doit être transmis au département chaque année avant le 31 décembre de l'année N-1.

L'élaboration du programme d'actions 2024 sur l'ENS Cance et Ay a donné lieu à la réunion du comité technique le 2 novembre 2023 puis le projet a été validé par le Comité de Suivi du site le 10 novembre 2023.

Le tableau synthèse du programme d'actions 2024 est joint en annexe. Le montant total des dépenses prévisionnelles s'élève à 73 100 euros TTC pour un financement du département sollicité au montant maximum de 40 000 euros.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 3.10.1 de l'Assemblée départementale du 9 décembre 2022 approuvant le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles Horizon 2030,

le contrat type à conclure avec les collectivités coordinatrices ainsi que le règlement du dispositif Atout Nature,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2022.449 du 15 décembre 2022, portant délégation de pouvoir au Bureau communautaire par le Conseil Communautaire,

VU le contrat d'objectifs et de partenariat « Atout Nature » 2023-2026 signé entre le Département et Annonay Rhône Agglo,

CONSIDERANT le programme d'actions 2024 du site ENS de la Cance et de l'Ay ainsi que les financements susceptibles d'être attribués par les différents partenaires,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le programme d'actions 2024 du site ENS Cance et Ay et les plans de financement tels que présentés,

SOLLICITE une subvention auprès du Département pour la mise en œuvre de ce programme d'actions 2024,

CHARGE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier, à solliciter les aides du Département et des subventions complémentaires auprès de l'Europe, de l'Etat et de la Région,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document se rapportant à ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à prendre toute décision se rapportant à ce dossier dans la limite des inscriptions budgétaires votées en Conseil communautaire, **et le CHARGE**, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 08/12/23
Publié le : 14/12/23
Transmis en sous-préfecture le : 08/12/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20231207-46269-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET